

ADMINISTRATION
48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Coiffard, 14
A PARIS : AGENCE HAYAS
Place de la Bourse 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN

RÉDACTION
48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHÔNE ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

LE TRAITÉ DE PARIS

L'opinion en Russie. — La révision du traité de Paris. — Les détroits libérés. — De Cronstadt à Constantinople. — L'existence des Corsaires. — Bâtiments en cas de guerre. — Avantages de la révision du Traité de Paris.

Les journaux russes commencent à se préoccuper des conséquences pratiques que peut avoir le rapprochement entre la France et la Russie, et ils font remarquer, avec raison, que d'ardentes manifestations de sympathie ne suffisent point et que les intérêts nationaux des deux pays réclament une solidarité effective et complète pour une action politique efficace.

Ils disent que la flotte russe doit cesser d'être parquée dans la mer Noire, car c'est seulement quand elle aura le libre accès de la Méditerranée, que cette mer cessera d'être livrée aux flottes unies de l'Angleterre et de l'Italie, qui, à l'heure actuelle, n'y ont pas de contreparties.

La marine française seule, déclarent-ils, ne pourrait lutter contre les Anglais maîtres de Gibraltar, de Malte, de Chypre et du canal de Suez, c'est-à-dire occupant des positions stratégiques de premier ordre à l'Ouest, au Centre et à l'Est de la Méditerranée, le jour surtout où le cabinet de Londres s'entendrait avec le gouvernement du roi Humbert.

Comme conclusion, afin de rétablir l'équilibre, nos confrères de Russie parlent de réviser le traité de Paris, conclu après la guerre de Crimée, le 30 mars 1856, ce qui est indispensable, d'après eux, pour que la France et la Russie puissent « répondre avantageusement à toutes les sorties inopinées de la triple alliance ».

C'est là, évidemment, une grosse question diplomatique, car la clôture des détroits du Bosphore et des Dardanelles fait partie, depuis longtemps, des formules considérées comme des dogmes dans les diverses chancelleries.

Toutefois, on peut commencer par faire remarquer que le canal de Suez est franchi librement par les vaisseaux de guerre de tous les pays, quoiqu'il soit le plus petit des détroits, puisqu'il n'est qu'un large fossé creusé par la main humaine, quoiqu'il ait une importance militaire incomparable, puisqu'il est la porte ouverte sur les Indes et sur la Chine, c'est-à-dire sur la moitié du monde.

En outre, de l'avon même de l'Angleterre, une des clauses les plus importantes du traité de Paris a été biffée le 13 mars 1871, lorsque les grandes puissances ont cessé de dénier à la Russie le droit d'avoir dans la mer Noire un arsenal maritime et d'y créer une flotte de guerre.

Tant que les Russes étaient dans l'impossibilité de constituer dans la mer Noire de puissantes escadres, l'interdiction de franchir les détroits avait une signification, puisque les vaisseaux de Cronstadt ne pouvaient arriver devant Constantinople qu'après avoir fait le tour de l'Europe et risqué de se heurter à l'entrée des Dardanelles, aux flottes européennes leur barrant la route.

Mais maintenant, si la guerre éclatait, la Russie posséderait des cuirassés dans la mer Noire, et il suffirait de quelques heures et de quelques tours d'hélice pour les amener devant la Corne-d'Or, avant que les Anglais aient eu le temps d'arriver au secours de Constantinople.

Rien ne prouve donc l'utilité, même au point de vue britannique, de maintenir des dispositions internationales sans importance en temps de paix et que le premier coup de canon d'une guerre supprimerait.

On se demande donc si une action diplomatique énergique et habile n'arriverait pas à faire comprendre au sultan que le traité du 30 mars 1856 ne répond plus aux conditions actuelles de l'équilibre européen et que l'intérêt même de la Turquie lui commande de s'unir aux Russes et aux Français, dont l'alliance serait une garantie absolue pour l'empire ottoman qui, depuis François Ier, a toujours entretenu avec la France des relations amicales.

Mais la question des détroits ne serait pas la seule que soulèverait la révision du traité de Paris, et il est un autre sujet dont on aurait à se préoccuper toutes les puissances maritimes : celui de l'existence des corsaires.

« Profondément émus, nous nous associons tous deux à votre immense douleur partagée par tant de Français. Je serai le 14. »

D'autres dépêches de condoléances ont été envoyées par MM. Méline, Jules Simon, Bonnat, qui annoncent leur arrivée à Montsou-Vaudrey.

Le Gouvernement aux obsèques

Les ministres se sont réunis en conseil de cabinet aujourd'hui, à deux heures, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet; assistent à ce conseil, outre M. de Freycinet, MM. Ribot, Fallières, Bourgeois, Develle, Yves Guyot, Barbey et Étienne, sous-secrétaire d'État des colonies. Les ministres ont décidé que les obsèques de M. Jules Grévy se feraient aux frais de l'État.

Le gouvernement sera représenté à Montsou-Vaudrey par ceux de ses membres qui furent présidents du conseil sous M. Grévy. Ce sont MM. de Freycinet, Fallières et Rouvier.

LA FÊTE DU CZAR

Copenhague, 11 septembre. L'empereur de Russie a reçu ce matin, à Copenhague, sur l'Étoile-Polaire, en audience spéciale, le ministre français, comte d'Aunay, qui était chargé de lui porter les vœux de M. Carnot et du gouvernement français à l'occasion de sa fête. Nul autre diplomate n'a été reçu. La ville est pavoisée.

À midi, toutes les batteries de guerre et les batteries de terre, ont tiré des salves. Après le service à l'église russe, la famille impériale est retournée sur l'Étoile-Polaire, où elle a déjeuné.

Toute la famille est venue de Fredensborg et a assisté au déjeuner. Les rois de Danemark et de Grèce portaient les uniformes russes. Tous les ministres, les généraux et les amiraux étaient également invités.

Paris, 11 septembre. Un Te Deum a été chanté ce matin, à l'église russe, rue Darni, à l'occasion de la fête de Sa Majesté l'empereur de Russie. L'ambassade de Russie à Paris, ayant à sa tête M. de Kotzebue, chargé des affaires en l'absence de M. de Mohrenheim, assistait à la cérémonie. Le roi Alexandre de Serbie, ainsi que le roi Milan, s'y étaient rendus accompagnés de leur suite.

Le ministre des affaires étrangères s'était fait représenter par M. Armand Mollard, chargé par intérim du service du protocole.

CONSUMMATION DU TABAC EN 1890

L'administration des contributions indirectes vient de publier le tableau suivant, qui montre le produit des diverses sortes de tabac consommées en France pendant l'année 1890 :

Table with 2 columns: Cigarettes de luxe, Cigarettes françaises, Cigarettes étrangères, Tabac à priser, etc. Total: 372,404,759.

D'autre part, la quantité vendue en France est de 36 millions de kilos, ce qui représente 938 grammes par habitant.

Depuis 1884, la consommation a subi une légère diminution. Elle a été : En 1884 de 932 grammes; en 1885 de 960 gr.; en 1886 de 947 gr.; en 1887 de 934 gr.; en 1888 de 930 gr.; en 1889 de 945 gr.; en 1890 de 938 gr.

Remarquons en passant que les consommateurs de tabac constituent une minorité, relativement au total de la population. Si on allonge, en effet, les enfants, la presque totalité des femmes et les hommes non fumeurs, il reste un chiffre de six à sept millions.

Il en résulte que la quantité moyenne de tabac à attribuer à chaque consommateur est d'environ cinq kilos. Cette quantité représente pour chacun d'eux une dépense de 60 à 70 fr. au minimum, c'est-à-dire en supposant qu'il ne consomme que les qualités les moins chères.

Le 16^e chasseurs, en garnison à Auxonne, en partira en octobre, pour se rendre à Beauce (Gôte-d'Or), où de nouveaux casernements de cavalerie ont été construits.

Les divisions navales. — Le ministre de la marine va très prochainement faire choix des officiers généraux appelés à commander les divisions navales du Nord, de l'Extrême-Orient et de l'Atlantique, en remplacement des contre-amiraux Gervais, Bessard et Cavellier de Cuverville.

Nous croyons savoir que M. Barbey ne désignera pour ces fonctions recherchées que des officiers à qui leur âge permettra d'attendre les trois étoiles de vice-amiral.

On cite en première ligne les contre-amiraux Barbera, directeur du personnel; Rocomore, et Humann, parmi les plus jeunes du cadre.

Les transports militaires. — Le ministre de la guerre a passé avec les compagnies de chemins de fer un traité nouveau pour les transports militaires ordinaires. Des avantages très appréciables sont accordés aux officiers, fonctionnaires militaires, employés assimilés et sous-officiers mariés pour le transport de leur mobilier et de leurs bagages. Pour les grandes distances, les transports du matériel de guerre subissent des diminutions considérables.

Le nouveau traité sur les transports par chemins de fer a le double mérite d'alléger les charges que le changement de garnison impose aux militaires et de restreindre les dépenses budgétaires résultant des mouvements de matériel.

LE DISCOURS DE VENDEUVRE

La Presse autrichienne

Vienne, 11 septembre. Les commentaires des journaux témoignent de la haute signification qu'on attribue aux déclarations de M. de Freycinet.

Suivant la Neue Presse, le discours de Vendevure est la proclamation officielle du rapprochement franco-russe.

« Quoique pacifique, le langage de M. de Freycinet mérite d'inspirer de sérieuses réflexions à l'Europe, car il atteste, de la part de la France, une grande confiance en soi-même, qui pourrait devenir dangereuse, vu l'état d'esprit du peuple français depuis les fêtes de Cronstadt. »

Le discours de M. de Freycinet, dit le Wiener Tagblatt, est un message de paix. Il prouve que le gouvernement de la République est resté fidèle au programme pacifique et que les inquiétudes inspirées à certains par l'entente franco-russe, ne sont pas justifiées.

« Les paroles du ministre sont conformes à l'état d'esprit régnant actuellement dans l'opinion publique en France. »

La Presse allemande

Berlin, 11 septembre.

La Gazette de la Croix loue les qualités de marche et la mobilité des troupes françaises aux manœuvres, mais la discipline, dit-elle, laisse à désirer, ainsi que les services d'intendance.

La Gazette de l'Allemagne du Nord, signale le zèle et l'ardeur qui animent les généraux, aussi bien que les simples soldats, malgré les fatigues et la chaleur torride.

« Chacun s'est efforcé de faire de son mieux. Les marches en formation de combat s'accomplissent dans un ordre remarquable. La réglementation et la discipline du tir, ajoute la Gazette de l'Allemagne du Nord, sont très critiquables, mais cela tient au tempérament français, qui ne se laisse pas guider au feu aussi docilement que l'Allemand. »

La Mort de M. Grévy

Montsou-Vaudrey, 11 septembre.

La famille Grévy a reçu du général Menabrea, ambassadeur d'Italie, un télégramme très sympathique dans lequel le général exprime ses sentiments de vénération pour la mémoire de l'ex-président. Ce télégramme était daté de Chambéry. Le général exprime ses regrets de ne pouvoir assister aux obsèques, étant retenu par les manœuvres.

On croit que c'est le général Brugère qui représentera le président de la République.

Montsou-Vaudrey, 11 septembre.

M. Jules Ferry vient d'adresser le télégramme suivant à Interlaken à Mme Grévy :

condamné M. Jules Delahaye, par défaut, à deux mois de prison, 500 fr. d'amende et 5,000 fr. de dommages-intérêts.

LA FRANCE EN ALGÉRIE

Le comité de l'Afrique française, désireux d'utiliser sans retard les souscriptions qui continuent à lui arriver pour reprendre l'œuvre de Crampel, a décidé d'envoyer à M. Dybowski les ravaillonnements et les renforts nécessaires. La conduite de ces renforts est confiée à M. Maistre, compagnon de M. Catat dans l'exploration de Madagascar.

Durant la séance, il a été donné connaissance de plusieurs lettres de M. Dybowski, qui donnent des renseignements plus encourageants sur l'état de la mission.

LE MONUMENT DE GARIBALDI

La date de l'inauguration, à Nice, du monument élevé à Garibaldi n'aura pas lieu le 20 septembre, comme on l'avait primitivement annoncé. Le comité garibaldien remet cette inauguration à une date plus éloignée, qui sera ultérieurement fixée.

CONGRÈS INTERNATIONAL D'AGRICULTURE

Au banquet qui a réuni hier soir, à La Haye, les membres du congrès d'agriculture, M. Méline a porté, en termes chaleureux, un toast aux deux roines et à la prospérité de la Hollande, dont la liberté et l'indépendance sont garanties par la sympathie générale.

Ce toast a été télégraphié à la reine, qui a exprimé par dépêche ses sincères remerciements et a renouvelé sa sympathie pour le congrès et le développement de l'agriculture.

UN DÉGRÈVEMENT

Le ministre du commerce déposera à la rentrée, sur le bureau de la Chambre, un projet de loi réduisant à 40 centimes par 300 francs au lieu de 100 fr. le droit proportionnel perçu par la poste sur les valeurs déclarées.

GUERRE ET MARINE

Paris, 11 septembre.

Remise des drapeaux. — A son retour des manœuvres, M. de Freycinet arrêtera les mesures concernant la remise des drapeaux aux régiments mixtes qui se réuniront pour la première fois au mois d'octobre.

Le service de l'artillerie a fait confectionner les drapeaux nécessaires; il les fera parvenir aux conseils d'administration des régiments d'infanterie de ligne, qui emmaneront tout le matériel du corps mixte.

Les généraux commandant les subdivisions seront délégués pour procéder à la remise des drapeaux.

Cette cérémonie se ferait probablement à la même date, avant le défilé clôturant une revue des garnisons, le dimanche, 25 octobre.

Aucun régiment mixte ne devant être réuni à Paris, il n'y aura pas à l'automne de remise de drapeaux dans la capitale.

Les engagements volontaires. — Le ministre de la guerre vient d'adresser aux généraux commandant les corps d'armée, ainsi qu'à MM. les préfets et sous-préfets, une circulaire fixant le maximum des engagements volontaires de trois ans qui pourront être reçus pour les corps de troupe d'infanterie, de cavalerie, d'artillerie et du génie, à partir du 1^{er} octobre.

Chaque régiment d'infanterie recevra 40 engagés; les bataillons de chasseurs à pied, 5; zouaves et tirailleurs algériens, 40; sapeurs-pompiers de Paris, 40; régiments de cavalerie, 5; régiments d'artillerie, 45; régiments du génie, 25.

Le nombre des engagements est illimité pour les bataillons d'infanterie légère d'Afrique.

Les engagements de 4 et 5 ans continueront, conformément aux prescriptions du décret du 26 janvier 1891, à être reçus à toute époque de l'année, sans limitation de nombre.

Création et mutations de régiments. — Le 13^e hussards, récemment créé, sera formé le 1^{er} octobre à Dinan. Le 12^e hussards quittera Dinan et se rendra dans l'Est, à Gray, les 27, 28 et 29 septembre.

Le 1^{er} dragons, qui était à Gray, quittera cette ville en octobre pour aller occuper la nouvelle caserne de cavalerie construite à Lure.

Le 13^e cuirassiers sera fermé à Chartres. Le 2^e dragons, qui était à Chartres, quittera cette ville pour Auxonne, les 27, 28 et 29 septembre.

sont au nombre de 33,434, une moyenne de 177 propriétés par commune.

Les 2,173 bourgs, communes de 2,001 à 5,000 habitants, en renferment encore un nombre important, 1,632,370, ou 18 pour 100. La moyenne par commune est ici de 751 propriétés.

Dans les villes de 5,001 à 30,000 habitants la proportion est de 11 pour 100; elle est de 3 pour 100 dans celles qui comptent de 30,001 à 100,000 habitants; elle est également de 3 pour 100 dans les villes de population supérieure à 100,000 habitants.

Les maisons seules, les maisons que nous habitons, sont au nombre de 8,914,523. Elles comportent une valeur locative brute de 2,597,686,446 francs, et une valeur vénale de 46,316,590,665 fr.

Le statisticien a poussé plus loin ses investigations. Il a trouvé qu'en France il existe quatre habitants en moyenne par maison. Dans le département de la Seine toutefois la moyenne est de 10.

LANGAGE DES CHIFFRES

Le chiffre est un grand évocateur de faits et d'idées; il est, presque toujours, un argument sans réplique. « Les chiffres sont là », dit-on très souvent, dans la conversation courante comme dans les discussions les plus graves. Et quand on a donné des chiffres, il n'y a plus rien à faire... qu'à discuter sur l'interprétation qu'il convient de donner soit aux faits, soient aux idées qu'ils évoquent, qu'ils mettent en lumière, qu'ils caractérisent.

Tout d'abord on a trouvé leur langage un peu aride, incolore. Peu à peu cependant on s'y est habitué. Le statisticien n'est plus aujourd'hui l'homme maussade qu'il était autrefois. Il intéresse toujours, il amuse quelquefois. En tous cas, il est considéré présentement comme un homme si indispensable, que la commission du budget vient de ratifier une demande de crédit de 12,000 francs pour lui créer une chaire à l'École de droit de Paris.

C'est à M. Charles Dupuy qu'on doit l'initiative de cette demande. En créant cette chaire, il a dit : « Nous ne ferons que doter la France d'un enseignement déjà ancien en Allemagne et en Italie. » Hélas ! nous nous sommes laissés devancer dans cette voie par les Allemands et les Italiens. C'est tout à fait humiliant, il en faut convenir. « Le renom de la statistique française n'atteint pas, à beaucoup près, celui de la statistique étrangère. » Voilà une constatation pénible à faire.

Je voudrais bien vous donner quelques exemples qui vous montreraient que « notre statistique » n'est pas cependant aussi inférieure que cela à la « statistique étrangère ». Ils abondent. En voici un qui n'est pas sans intérêt.

Il est presque impossible de se faire une idée exacte, à l'étranger, de la situation de la propriété bâtie. En France, au contraire, nous savons exactement le nombre et la valeur des maisons, établissements industriels, etc. M. Emile Boutin nous donne à cet égard des renseignements très précis.

On compte, en France, 9,051,542 immeubles qui se répartissent inégalement entre les divers départements. C'est ainsi que le département du Nord, à lui seul, en renferme 369,010, tandis que les Basses-Alpes n'en renferment que 45,745, la Lozère 35,359, les Hautes-Alpes 31,668.

Dans l'ensemble de la France, y compris la Corse, il y a dix-sept propriétés bâties par kilomètre carré ou par 100 hectares. Dans le département de la Seine, on trouve 342 propriétés bâties par kilomètre carré; tandis que les départements du Nord et du Rhône, les plus favorisés après celui de la Seine, n'en présentent respectivement que 63 et 30. Dans les Landes, la Corse et les Hautes-Alpes, on n'en trouve que 5.

Vous le voyez, les chiffres parlent. Que de choses nous apprend la statistique, que de choses disent les chiffres !

NOS DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 11 septembre.

LES FÊTES DE CARPENTRAS MM. Guérin, sénateur, et Michel, député de Vaucluse, ont renouvelé ce matin auprès de M. Fallières, ministre de la justice, l'invitation qu'ils lui avaient faite d'assister le 15 aux fêtes de Carpentras. Le ministre a remercié MM. Guérin et Michel, mais il s'est excusé de ne pouvoir répondre à leur invitation; il assistera, en effet, le 14, aux funérailles de M. Grévy à Montsou-Vaudrey.

UN DÉPUTÉ CONDAMNÉ

Le tribunal de Chinon a rendu hier son jugement dans le procès en diffamation intenté par M. Cesset, homme d'affaires, à M. Delahaye, député.

Après une plaidoirie de M. Jumeau, député des Landes, pour M. Cesset, le tribunal a :

- Oui, mademoiselle.
— Je ne vous ai pas appelée...
— Ursule balbutia quelques excuses : « J'avais cru... Il m'avait semblé... C'est singulier. »

Et, frappée de la rougeur violente du visage de sa maîtresse, qui fit place à une lividité sordaine, pendant qu'elle essayait furtivement ses yeux humides :

— Vous êtes souffrante? dit-elle avec douceur.

— Un peu, c'est vrai, répondit Germaine touchée. Aussi, je vous prie d'excuser ma brusquerie. Si je vous ai fait de la peine, pardonnez-moi, Ursule.

Elle prononça ces paroles avec tant de bonté que la femme de chambre fut émue aux larmes.

Cette opulente fille de la Bourgogne avait la fibre sensible.

— Je suis bien, fit-elle. Vous pouvez me dire tout ce que vous voudrez. Vous ne pouvez pas me blesser. Si on appelait un médecin !

— Un médecin, à quoi bon ? dit vivement Germaine. C'est inutile.

— Mais... — Est-ce qu'ils guérissent personne ? reprit-elle en affectant une gaieté qui sonnait faux.

— Au moins ils savent dire ce qu'on a, objecta Ursule, et on est plus rassuré. Mademoiselle de Roye laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

Ce qu'elle avait ! La lettre qu'elle venait de lire le lui apprenait sans ménagements et mieux qu'un docteur ne l'eût fait. Jusque-là, dans son inexpérience, enfant sans mère, elle ne pouvait conce-

voir que des angoisses vagues, des terreurs inexplicables.

Brutalement, César de Brandes, lui révélait l'atroce vérité.

Voici ce qu'il lui écrivait :

« Je sais tout. Puisque vous vous obstinez dans votre aversion, je ne puis vous souhaiter un malheur plus grand que celui qui vous frappe. Pourquoi m'écrivez-vous sous votre dédain ? Non, le lien qui nous unit n'est pas rompu ! Quel que soit votre impitoyable orgueil, l'enfant que vous portez sera le mien et causera le désespoir et le remords de votre vie ! Ma haine vous suivra partout pied à pied, si vous me résistez. Vous la rencontrerez devant vous au moment où vous y penserez le moins. Ma soumission d'esclave et mes respects vous sont acquis si vous voulez penser que le crime qui vous a perdue n'est dû qu'à l'excès de mon adoration. »

Elle demeurait immobile, le bras appuyé à la bergère sur laquelle elle s'était affaissée. Elle mentait sur ses doigts effilés, le regard fixe, examinant d'un œil égaré la place d'où les restes consumés de cette lettre fatale s'étaient envolés avec ses dernières espérances.

À la fin, elle releva le front et, reprenant le ton familier de ses jours heureux.

— Tu parlais d'un médecin, tout à l'heure ? dit-elle.

— Sans doute.

— Tu en connais un ? — Le médecin de la maison, le docteur Guérin, le vôtre... d'abord.

— Non, pas lui... un autre.

— Pourquoi pas le docteur Guérin ? demanda la femme de chambre étonnée.

— Il ne m'inspire pas confiance.

— On en dit tant de bien... — C'est possible. Je n'ai pas la foi, Elle ne s'impose pas. D'ailleurs, je ne veux pas qu'on sache... que je consulte quelqu'un. Mon oncle en serait alarmé. Je ne me sens pas malade. Voyons... un autre... qui ?

Ursule entra en elle-même et réfléchit.

— Il y a le docteur Mérot, reprit-elle.

— On ça ? — Dans le quartier... rue de Bourgoigne... à deux pas.

— C'est trop près.

Ursule essaya de lire un nom dans les nuages.

— Ah ! fit-elle. M. Bertaud.

— Le professeur ? — Ma foi, je ne sais pas. Mais j'en ai entendu parler comme d'un grand médecin.

— Par qui ? — Par les domestiques de madame Descontures.

— En effet, dit Germaine, je connais le nom, mais où perche-t-il ? — Voilà.

— Il faut l'informer sans mettre personne dans la confidence.

— Attendez. Il y a un Bottin chez le concierge, je crois.

— Va le prendre, et surtout pas un mot à qui ce soit.

Ursule sortit.

Mademoiselle de Roye poussa un long soupir.

— Oui, pensa-t-elle. Cette fille a raison. Ce doute me tue. Ce que je souffre est intolérable. Il faut savoir.

La pendule sonna trois heures.

Germaine y jeta négligemment les yeux.

C'est un admirable marbre surmonté d'un bronze qui représente Cupidon appuyé à un fût de colonne brisée, orné de festons de fleurs. A ses pieds, une jeune femme suppliante lui tend une couronne. Des colombes et des guirlandes courent sur la frise en complétant la décoration.

C'est l'emblème de l'amour heureux, fleuri, souriant.

Quel contraste ! Ursule entra. Elle apportait cette encyclopédie banale et célèbre des rues et des habitants de Paris que tout le monde a feuilletée.

Germaine s'en empara.

M. Bertaud, dit-elle. Voyons... Mademoiselle... Ah ! j'y suis ! Bertaud, officier de la Légion d'honneur, professeur à la Faculté de Médecine, membre de l'Institut... Que de titres... ! Rue de Tournon, 82. Es-tu prête ?

— Mademoiselle sort ? — Tout de suite.

— Bien.

— Tu m'accompagneras. Une pelisse, un chapeau, une voilette... surtout... très épaisses.

— Dois-je avertir qu'on attelle ? — C'est inutile. Nous prendrons un fiacre !

— A trois heures cinquante, Mademoiselle de Roye et la Bourguignonne descendirent d'une simple voiture de la Compagnie à la porte du célèbre médecin.

M. Bertaud occupa un vieil hôtel qui date de deux cents ans, l'hôtel de Rancogne.

Ses salons à consultation sont au pre-

mier étage, au fond de la cour d'honneur.

L'antichambre s'ouvre sur un salon qui était rempli de clients attendant leur tour

Cédant à des considérations de sentimentalisme nébuleux, Napoléon III fit, en effet, déclarer en 1856 que « la course était et demeurait abolie », oubliant ainsi que, de 1793 à 1815, les succès de nos corsaires nous consolèrent seuls des désastres subis par nos flottes.

Tel était, d'ailleurs, l'avis du gouvernement britannique lui-même, car lord Clarendon fit, à la Chambre des Lords, une déclaration qui est un aveu.

Il s'exprima en ces termes : « Lors que le bâtiment marchand et le corsaire attendaient leur force motrice du vent, ils étaient comparativement sur le pied de l'égalité, et c'est le plus fin voilier qui prenait l'avance; mais la majeure partie de notre commerce se faisant actuellement sur des navires à voiles serait à la merci d'un corsaire, quelque petit qu'il fût, faisant la course à la vapeur; aussi je regarde l'abolition de la course comme étant du plus grand avantage pour un peuple aussi commerçant que le peuple anglais. »

Depuis que ces paroles ont été prononcées, les exploits de l'Alabama pendant la guerre de Sécession ont montré la justesse des prévisions de lord Clarendon, et tout le monde se souvient des coups terribles portés par le petit corsaire sudiste à la marine marchande des Etats-Unis.

On peut objecter, à la vérité, que les navires à voiles disparaissent petit à petit de la surface des mers et qu'ils sont remplacés de plus en plus par des paquebots à vapeur. Mais cela ne change pas sensiblement la situation, car le plus superbe transatlantique échapperait difficilement à un corsaire qui aurait réussi à se trouver à portée de canon de lui, aucun paquebot n'étant construit de façon de façon à pouvoir affronter un obus.

Une dernière considération reste à faire valoir : la faculté qu'auraient les grandes puissances à tourner le traité de Paris et à créer des corsaires d'une façon indirecte.

Qu'est-ce qui constitue, en effet, le navire de guerre ? Ce n'est ni sa construction, ni son armement, ni son équipage, c'est uniquement la qualité de ceux qui le montent.

Il suffit de prendre un paquebot quelconque, de lui donner pour commandant et pour état-major des officiers de la marine militaire, pour équiper des matres et des matelots de l'Etat, et immédiatement ce navire devient un bâtiment de guerre.

Les Anglais ont prévu le cas, et leurs grandes compagnies, telles que les lignes Cunard, les lignes péninsulaires et orientales, sont obligées de construire leurs bâtiments de façon à ce qu'on puisse aisément en faire des croiseurs en cas de guerre.

En résumé, la révision du traité de Paris, du 20 mars 1856, offrirait pour la France des avantages, sans parler de celui de cimenter l'accord des deux grands peuples qui, à l'Est et à l'Ouest, empêchent l'impulsion de l'Europe par la triple alliance.

DEPÊCHES DIVERSES

EMPOISONNÉ PAR DES ESCARGOTS

Paris, 11 septembre. M. Boisdart, âgé de cinquante ans, demeurant passage Charles Dallery, acheteur, avant-hier, quelques douzaines d'escargots et les mangea. Une heure après, M. Boisdart était pris de coliques et de vomissements; un docteur aussitôt appelé constatait que le malade était empoisonné. Ce fut un milieu de cruelles souffrances, qu'il passa la nuit, et hier matin, il rendait le dernier soupir.

NECROLOGIE

Paris, 11 septembre. Le Figaro annonce la mort, au Val-de-Grâce, d'un de nos confrères les plus sympathiques, Alphonse Henry de Launay, âgé de 43 ans, qui avait été directeur du journal pendant dix ans. M. de Launay fut, comme capitaine de cuirassiers, toute la campagne franco-allemande. Puis, il partagea sa vie entre le théâtre et le roman, où il obtint de nombreux succès.

UN CHIFFRE FATIGUÉ

Paris, 11 septembre. De la fatigalité du chiffre 4 dans l'existence de M. Grévy. M. Grévy mourut 4 ans après avoir donné sa démission de président de la République, 4 mois avant la fin de l'année 1871, après 4 jours de maladie, à l'âge de 84 ans.

Dans la première moitié de sa vie (1807-1833), il avait eu quatre présidences honoraires : Napoléon Ier, Louis XVIII, Charles X et Louis-Philippe.

Dans la seconde, 1849-1891, il a vu se succéder quatre gouvernements avant d'être élu président de la République : présidence Louis-Napoléon; l'empereur Napoléon; Thiers, chef du pouvoir exécutif; MacMahon, président.

Il mourut sous le 4e président de la troisième République. Député, il a représenté le département du Jura, dont le nom comprend 4 lettres et en particulier l'arrondissement de Dole (4 lettres aussi).

UN FAMEUX MALFAITEUR

Belfort, 11 septembre. On connaît la personnalité si intéressante de Lehmann, le malfaiteur qui, depuis dix mois et jusqu'en juin dernier, s'est joué de toute la maréchaussée allemande, dans la haute et dans la basse Alsace. Lehmann, condamné on ne sait combien de fois par les tribunaux allemands et français, a été, à plusieurs reprises, en arcère, notamment dans la prison départementale d'Ensisheim, d'où il s'évada, rôdant ensuite à travers le pays, habillé en respectable gentleman, parlant, selon les circonstances, l'allemand, le français et l'anglais.

Cent fois il faillit être pris, cent fois il glissa entre les mains des gendarmes, fait duper sur dupes, voyageant sur les lignes ferrées avec un aplomb extraordinaire. Or, il y a quelque deux mois, Lehmann se fit arrêter par les gendarmes français, dans notre territoire, non loin de la frontière.

Comme il avait à purger ici une condamnation à cinq ans de prison, son extradition devait être ajournée à l'expiration de cette peine, et il fut incarcéré dans la prison départementale à Belfort, située entre l'arsenal et l'Hôtel de Ville.

Mais voici que ce stupéfiant coquin vient de s'évader encore ! Hier matin, il a trompé la surveillance des gardiens pendant l'heure de la toilette des prisonniers.

Il s'est réfugié dans les combles du bâtiment, d'où sortant par la toiture, il s'est laissé glisser le long de l'édifice au moyen d'une corde faite par deux draps de lit déchirés en lambeaux noués bout à bout.

La corde était trop courte de quatre mètres, mais le fugitif a fait un saut périlleux avec succès, et a disparu, poursuivi inutilement par des artilleurs qui avaient assisté à son évasion.

Rappelons que Lehmann est fortement soupçonné d'être l'auteur du terrible incendie de la presque totalité du village de Mussig, en Basse-Alsace, pour se venger d'avoir été dénoncé et arrêté par la population de Mussig.

ÉTRANGER

La « Marseillaise » en Italie

Rome, 11 septembre. On mande de Mantoue que la Marseillaise ayant été chantée à la première représentation de l'opéra de Verdi, le préfet a interdit l'exécution de l'hymne français à la seconde représentation et a fait saisir les affiches.

Le préfet, revenant ensuite sur sa décision, a autorisé la Marseillaise à la troisième représentation, à la condition que le chant ne serait pas annoncé sur les affiches.

Le Budget de la guerre allemand

Vienne, 11 septembre. Les bruits répandus au sujet des nouveaux crédits extraordinaires pour l'armée et la marine sont absolument sans fondement.

Rien ne sera décidé avant le retour de l'empereur et tout fait prévoir que ces crédits ne seront pas augmentés.

La Maladie de la reine de Roumanie

Venise, 11 septembre. Une légère amélioration s'est produite dans l'état de la reine Elisabeth.

Ses trois médecins ont eu aujourd'hui une nouvelle consultation. Ils ont déclaré que la maladie n'était pas incurable, mais qu'elle pouvait durer fort longtemps.

Il existe une congestion de la moelle épinière qui cause à la malade des douleurs périodiques à la tête et aux jambes.

Au Chili

New-York, 11 septembre. On télégraphie de Valparaiso au New-York Herald, que les élections générales au Chili auront lieu le 18 octobre.

Le nouveau président sera installé en décembre. Le colonel Stephan, qu'on supposait s'être enfui sur le territoire de la République Argentine, s'est constitué prisonnier.

Étant donné le rôle qu'il a joué dans les derniers événements, on pense qu'il sera sommairement jugé et condamné.

LA FOLIE DE GUILLAUME II

Munich, 11 septembre. On a beaucoup remarqué, depuis l'arrivée de Guillaume II, que M. de Caprivi ne quitte pas l'empereur sans se faire remplacer auprès de lui par M. de Kattenhorn-Stachau ou par le général Hahnke.

A Frobenmaug, le prince Luipold, régent de Bavière, a dirigé le cortège impérial; il était l'âme des mouvements, commandait, réglait et disposait à son gré.

Guillaume II assistait en simple spectateur, toujours escorté du comte de Scheffen, chef du grand état-major, et de son chef de cabinet.

On est unanimement reconnaître, dans nos cercles politiques, que Guillaume II est profondément atteint dans ses facultés mentales. La vérité, soigneusement dissimulée, ne tardera pas à se faire jour.

Les Grandes Manœuvres

Vendeuvre, 11 septembre. Le mouvement qui doit, dans la journée d'aujourd'hui, transporter les 120,000 hommes du général Saussier, de la Seine sur l'Aube par une marche en carré, a commencé à cinq heures par des points d'avant-garde.

Soulaïnes, 11 septembre. L'état-major du 6e corps est arrivé ici à six heures. L'armée de l'ouest opère en ce moment sa jonction avec l'armée de l'est.

Les routes sont encombrées de troupes. Le 12e dragons et le 5e chasseurs à cheval viennent de passer sur les routes qui convergent vers Dieulouard, Ujeville et Brienne, ce qui aura lieu tous les engagements.

Le 31e d'infanterie, le premier régiment de la brigade Riu, de la 10e division, fait halte dans la grande rue. Les hommes forment les faisceaux et se préparent à prendre un repas froid. Les officiers qui n'ont pas mangé le matin avant de partir, font un repas plus substantiel dans les cours des maisons, ceufs sur 7e plats, viandes froides, tomates et fruits, tel est le menu de presque toutes les tables, et on constate qu'il a un réel succès.

Dans le 6e corps, qui marche, comme on sait, derrière le 6e, la neuvième division, celle qui vient de Paris et qui est commandée par le général Larchey, suit la route de gauche avec les éléments non endivisionnés, artillerie de corps et compagnies de réserve du génie.

La 10e division, général Saint-Marc, qui vient d'Orléans et va tenir garnison à Paris, après les manœuvres, suit la même route que la division de Nancy, c'est-à-dire la route intérieure de l'armée.

En remontant cette route du côté de Vandœuvre, on trouve successivement l'artillerie divisionnaire, le 78e d'infanterie, puis la 49e brigade, composée du 46e d'infanterie, qui va faire le service du palais du Luxembourg, pendant deux ans, et du 80e. La dernière voiture réglementaire du train a défilé à Vandœuvre à une heure et demie.

De ce point, en se retournant, on a devant soi la forte position de Magny-Fouchard et du Gagnage-aux-Chats avec les bois qui relient ces deux points et dont la lisière commande un long glacis. C'est là que la douzième division du sixième corps a résisté longtemps avant-hier aux attaques du 7e corps.

En considérant l'ensemble de la position, on s'explique que le général Voisin se soit cru très fort en face de son adversaire, et ait fait des difficultés pour accepter la décision des arbitres.

Pendant la grande-halle, les officiers étrangers ont longé, dans plusieurs landaus, la colonne de la 10e division. Dans la première voiture avait pris place le général Fredericks, attaché militaire de Russie, occupant la place d'honneur, ayant en face de lui le colonel de Sancy et le lieutenant Carnot.

Dans le dernier landau se trouvaient les attachés militaires allemands, les capitaines von Funcke et von Susskind, avec le capitaine d'artillerie de Margerie.

Plus loin, on rencontre les généraux Saussier et de Miribel, qui rentrent en cheval à Vandœuvre après avoir coupé encore une fois successivement les colonnes des généraux de Galliffet et Davout.

En somme, la marche de ce matin a été très bien ordonnée et très bien exécutée. Il convient de rendre hommage de ce résultat à l'état-major du grand quartier général, qui en a réglé tous les détails avec une sûreté et une précision que les officiers étrangers ont dû remarquer.

Rosmay-Hôpital, 11 septembre. Bien que les effectifs qui représentent l'ennemi simulé comptent plus de 13,000 hommes, l'état-major du général de Boisdeffre est composé seulement de trois officiers, le capitaine Saint-Morel, chef d'état-major; le capitaine Arnold et le lieutenant Duckatel; les effectifs se répartissent exactement ainsi qu'il suit : 8 bataillons de chasseurs à pied sous les ordres du général Derrecagaix. Les chasseurs sont répartis en quatre groupes : 1er groupe, 18e et 30e bataillons commandés par le lieutenant-colonel, sous-chef du 2e bureau d'état-major du ministre; le 2e groupe, colonel Viox, le professeur bien connu de géographie de l'École de guerre; le 3e groupe, 17e et 19e bataillons, sous les ordres du lieutenant-colonel Dillon; le 4e groupe, 25e et 36e bataillons sous les ordres du lieutenant-colonel Frater.

La brigade d'infanterie de marine est commandée par le colonel Duilieu; elle garde la composition qu'elle avait durant les deux périodes précédentes des manœuvres.

L'artillerie se compose de 3 batteries d'artillerie à cheval et de 6 batteries de la 3e division de cavalerie, en tout 84 pièces, plus 3 régiments de cavalerie et une compagnie de génie.

Les services auxiliaires continueront à être faits comme dans le 1er corps d'armée, sauf pour le télégraphe.

L'armée du général de Boisdeffre n'aura pas de télégraphistes militaires, elle ne pourra se servir que des lignes de l'Etat et des bureaux locaux qui ne sont pas du tout en mesure de répondre aux nécessités de la situation. A ce point de vue, l'ennemi figuré se trouve placé dans une grande infériorité vis à vis de l'adversaire.

Le service des postes et de la télégraphie se fera comme par le passé, avec la différence que le quartier général emploiera d'avantage les moyens locaux pour le transport du courrier.

Vendeuvre-sur-Barse, 11 septembre. Voici le programme de la journée de demain 12 septembre.

Au cours de la marche qui transporte ses deux armées de la Seine au-delà de l'Aube, le généralissime a renoué de cavalerie indépendante, deux divisions de cavalerie réunies sous le commandement du général Bonie, Paris qui le contact avec l'ennemi n'a été pris qu'à côté de Vitry, par la 5e division, général Jessé, qui opérait à l'est.

La première division, au contraire, s'est assurée que l'ennemi avait déhanché en grandes masses par tous les passages de la Marne, depuis Châlons jusqu'à Vitry. En conséquence, le généralissime décide que les deux armées, afin de ne pas donner dans le vide, vont exécuter un changement de front et prendre pour axe de leur marche du lendemain une direction presque perpendiculaire à celle suivie le 11.

Un cavalier rentrera le plus possible les manœuvres de la Bievre, puis s'élaguera de nouveau le front de manœuvre, à droite et à gauche des armées, la cinquième division à Montierender, et la première à Piney, où elles cantonneront le 12 au soir.

Chacune des deux divisions rentrera à ce moment sous les ordres du commandant de l'armée à laquelle elle était affectée précédemment.

Ces renseignements fournis par la cavalerie ne sont évidemment en manœuvre qu'une simple hypothèse, mais l'opération à laquelle ils vont donner lieu dans la journée du 12 est une opération bien réelle et des plus difficiles.

Un changement de front complet de 4 corps d'armée, marchant jusqu'ici en carré et compliqué par le passage d'une forêt marécageuse, c'est évidemment là, dans la pensée du général Saussier, le but de la première journée. Placer les Etats-majors en face d'une situation de guerre très vraisemblable qui change du tout au tout l'axe de la marche et les oblige à prendre à l'improviste toutes les mesures de détail et toutes les précautions minutieuses que comporte le bouleversement complet des colonnes.

Ce titre, la journée de demain sera très intéressante, sinon pour le public, du moins pour l'instruction de l'armée.

Après cette marche du 12, les deux armées se trouveront, vers la fin de la journée, en présence de l'ennemi, qui a pris position derrière la Voire, dans l'ordre suivant : le 3e corps d'armée en première ligne, le 5e, le 6e et le 7e. Le 8e corps, réservé, sera plus dissimulé sur la lisière de la forêt de Soulaïnes, vers Epothemont et Louze.

A partir de ce moment les armées se trouveront en contact. Le service des avant-postes fonctionnera toute la nuit. Demain,

les cantonnements prendront des grand-gardes. Le général de Boisdeffre mettra son armée en marche sur trois colonnes : la première est censée descendre par Vitry et Chevanges, la deuxième par Bissy et Brienne, et la troisième par Sompuis et Dampierre. Devant cette armée, la cavalerie d'exploration composée de trois régiments, représentant deux divisions, s'avancera à la recherche de la cavalerie ennemie.

Ce dernier mouvement est déjà en train de s'opérer. Les trois régiments du général de Boisdeffre s'arrêteront ce soir, 11 septembre, la brigade de dragons à Cocolois, et le 1er régiment de chasseurs à Chevanges.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Enterrement civil. — Les amis et connaissances de la famille Jury ainsi que les libres-penseurs des environs de Givors sont priés d'assister aux funérailles du jeune et dévoué républicain Antoine Jury, décédé à l'âge de vingt ans. Le convoi partira du domicile de ses parents, rue l'Étoile-Neuille, dimanche 13 courant, à 9 heures, pour se rendre directement au cimetière de la ville.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Banquet. — Les mineurs de la société de la mine aux mineurs ont célébré aujourd'hui leur septième anniversaire par un superbe banquet servi par M. Accusson.

Cette fête fraternelle était présidée par M. Portier, avocat du barreau de St-Etienne, parmi les convives nous remarquons M. Barbier, avocat au barreau de Lyon, M. Prost, maire de Lorette, les représentants de la presse lyonnaise et stéphanoise.

A l'issue du banquet des ouvriers, drapeau déployé, musique en tête ont fait le tour de notre ville.

Un bal donné devant le café Cirausac terminera cette agape fraternelle. Cette soirée dansante se prolongera jusqu'à une heure fort avancée dans la nuit.

ISÈRE

Vienne. — Concert. — Le concert organisé par la fanfare de la Porte-de-Lyon aura lieu dimanche prochain 13 septembre, à 3 heures de l'après-midi, avec le bienveillant concours de la Société Philharmonique, du Cercle choral, de Mlle Bas, professeur de chant de Lyon; Mlle Jean Mary, lauréat du conservatoire, et MM. Rose, Marquand et Nouvel.

L'hymne russe sera exécuté par 120 musiciens. Le soir, grand bal sous les allées du clos Rostaing, avec illuminations à giorno.

La fête promet d'être belle, si le temps veut bien se mettre de la partie.

DROME

Romans. — Les travaux d'assainissement de la ville. — Nous apprenons que les travaux d'assainissement (fontaines et canaux d'égouts), votés par le conseil municipal, ont été examinés par le Comité consultatif d'hygiène publique de France, dans sa séance du 7 septembre.

La Grève de l'Arbresle

(DE NOTRE CORRESPONDANT SPÉCIAL)

L'Arbresle, 11 septembre. Trois ouvriers sont rentrés à l'usine Chapelle-Fournand, Marius l'arrière et sa femme, mais le syndicat ne semble pas regretter outre mesure ces défections, qui n'amènent pas la défaite de la grève, au contraire.

L'administration syndicale remercie la population des campagnes qui, au marché de ce jour, s'est jointe à elle pour soutenir les grévistes de l'Arbresle et lui a permis de distribuer trente balles de légumes.

L'index le plus strict est toujours maintenu sur les usines Chapelle, Chartron et Madignier.

M. le préfet avait, comme nous le disions hier, convoqué les patrons de l'Arbresle, afin de les amener, si possible, à la conciliation, en respectant leur premier engagement.

MM. Chapelle, Chartron et Madignier n'ont pas répondu à l'invitation de M. le préfet, parce que M. Madignier était soldat absent, et les ouvriers ont des preuves de l'inexactitude de ce prétexte. Cette attitude n'est pas pour attirer aux patrons de nouvelles sympathies.

NOS ÉCHOS

M. Rivaud, préfet du Rhône, est parti hier soir, à 3 heures 48, pour Aix-les-Bains, où M. Rivaud, qui s'y trouve avec sa famille, serait malade.

Espérons que cette indisposition n'aura rien de grave et que M. Rivaud pourra être de retour lundi, ainsi qu'il l'a annoncé, pour la séance du conseil général.

Personnel des maires et adjoints : Voici les mutations survenues dans le personnel des maires et adjoints du département du Rhône, pendant le mois d'août écoulé : Arrondissement de Lyon : L'Arbresle. — M. Trévoix a été élu maire, le 2 août 1891, en remplacement de M. Petit, démissionnaire. M. Pignard a été, le même jour, élu premier adjoint en remplacement de M. Rivière, démissionnaire. M. Desantjean a été, le même jour, élu deuxième adjoint en remplacement de M. Chambodut, démissionnaire.

Fontaines-sur-Saône. — M. Ducrot a été élu adjoint, le 16 août, 1891, en remplacement de M. Jouteur, démissionnaire. Arrondissement de Villefranche : Jullié. — M. Duchamp, démissionnaire, a été réélu maire le 23 août 1891.

Saint-Clement-de-Vers. — M. Bajard, démissionnaire, a été réélu maire, le 23 août 1891.

Un décret en date du 10 juillet 1891 convoque les conseils d'arrondissement au lundi 21 septembre courant pour la seconde partie de leur session, dont la durée est fixée à cinq jours.

En conséquence de ce décret, le conseil d'arrondissement de Lyon se réunira ledit jour, à deux heures du soir, au nouvel hôtel de préfecture.

Tout propriétaire d'étales, ayant l'intention de consacrer au service public de la reproduction, devra en faire la déclaration à la

préfecture du Rhône, du 1er au 25 octobre 1891. Les modifications qui s'accusent depuis 1866 dans l'évolution annuelle du globe, et qui ont fait de septembre, huit années consécutives, le plus beau mois de l'année, commencent à préoccuper le monde savant et l'agriculture. Les chambres consultatives départementales vont être prochainement saisies de l'intéressante question de savoir s'il n'est pas urgent de préconiser un recul de vingt jours environ pour l'époque des semailles et des récoltes.

M. Marais qui a débuté l'année dernière à la Comédie Française et que nous avons vu jouer avec tant de talent dans Serge Panine et dans la jeunesse de Louis XIV, au Théâtre-Bellecour, vient d'être subitement atteint du délire de la préséance.

Les médecins ont conseillé à sa famille de l'envoyer à la campagne; mardi soir M. Marais a été conduit chez un de ses cousins. Les nouvelles reçues hier font espérer que quelques jours de repos rendront à la santé à cet artiste de talent.

M. Tarquini d'Or, qui chanta avec succès les dugazon, au Grand-Théâtre de Lyon, où elle commença presque sa carrière, a débuté hier soir à l'Opéra-Comique, et le Figaro parle ainsi de la charmante artiste : « M. Tarquini d'Or, dans plusieurs parties du rôle, rappelle incontestablement Mme Galli-Marié, mais dans nombre de passages elle donne aussi sa note personnelle, parfois très originale. Sans être fort jolie, elle a des yeux d'une étonnante expression et en exerce habilement les séductions. On ne peut pas lui reprocher de manquer un instant à la scène; tour à tour coquette, caressante, chaleureuse, passionnée, elle se livre tout entière et, à cet égard, on ne pourrait quelquefois lui reprocher qu'un peu d'exagération. »

Le débutant, fort bien accueilli dès le premier acte, a vu son succès grandir jusqu'à la fin; elle s'est livrée complètement dans la scène des cartes, du troisième acte; et son cri dramatique du dénouement a été saisissant. M. Tarquini d'Or est, croyons-nous, une heureuse acquisition pour l'Opéra-Comique, où la succession de M. Galli-Marié restait depuis longtemps ouverte.

CONSEIL GÉNÉRAL DU RHONE

Séance du 11 septembre

La séance est ouverte à 2 heures 45, sous la présidence de M. Nolot.

L'ouverture des barrières d'octroi

On sait que depuis longtemps les marchands de la banlieue de Lyon sont en instance auprès de la municipalité afin d'obtenir que les barrières d'octroi, devant lesquelles ils subissent de longs retards, restent ouvertes toute la nuit, et qu'au début de la session, M. Genet a présenté leurs réclamations à M. le préfet.

M. le préfet lit une lettre du maire de Lyon, disant que le conseil municipal de la ville n'a pas encore voté le projet, qu'il présente des difficultés et entraînera des dépenses. M. Genet remercie M. le préfet de sa communication et le prie d'apporter la plus grande activité à la solution de cette question qui intéresse à un si haut degré les populations suburbaines.

Sur les rapports de M. Sornay, les contingents communaux pour 1892, pour les chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, sont adoptés; acte est donné du rapport de M. le docteur Raulin sur la station agronomique du Rhône, à laquelle sa subvention actuelle est maintenue.

Une augmentation totale de 600 fr. sur les subventions demandées aux diverses associations agricoles par l'Etat est approuvée sur un rapport de M. de Terplanin.

Acte est donné, sur le rapport de M. Farges, d'une réponse défavorable faite à un vœu tendant à établir une halte pour trains légers, aux Trois-Renards, sur la ligne de Lyon à Montbrison; même réponse est faite à un vœu du conseil d'arrondissement de Lyon, relatif aux matériaux et journées de prestation destinés aux chemins de grande communication.

Deux crédits de 500 francs sont votés sur le rapport de M. Guichard, pour l'agrandissement des cimetières des communes de Jullié et d'Ancey.

M. Grinand est chargé des rapports relatifs aux subventions; d'après ses conclusions il est accordé 1,000 francs à la Société de secours alsaciens-lorrains de Lyon, 250 francs à la compagnie maritime de sauvetage du Rhône; 400 francs à M. Desteynes pour sa carte en relief du département du Rhône, dont il lui sera acheté dix exemplaires.

La subvention sollicitée par l'Association générale d'Alsace-Lorraine n'est pas accordée.

Les Enfants assistés

Sur les enfants assistés, M. Grinand donne lecture d'une série de rapports du plus vif intérêt. Le premier et le plus important conclut à la création d'une inspection médicale, et à la nomination d'une commission chargée d'étudier une nouvelle répartition du crédit voté par l'Etat.

Le premier et le plus important conclut à la création d'une inspection médicale, et à la nomination d'une commission chargée d'étudier une nouvelle répartition du crédit voté par l'Etat.

Sont nommés membres de cette commission MM. le docteur Lassalle, Bouffier, Martel, Grinand et Rebatal.

Acte est donné du rapport de M. Eugène Dupont, agent-voyer en chef, sur les prévisions du budget des chemins vicinaux pour 1892. Le projet de subvention pour travaux neufs en 1892, aux chemins vicinaux de grande communication et d'intérêt commun, est, sur le rapport de M. Carvies, également adopté.

A ce moment, M. Genet prend le fauteuil de la présidence.

Le conseil vote conformément aux conclusions de M. Carvies deux crédits de 2,000 francs, l'un pour les expériences de vaccination du rouget du porc, le second pour payer les frais de réunion des jurys d'Etat chargés de statuer sur la réduction du service militaire pour les ouvriers d'art.

Sur la proposition de M. Nolot, un crédit de 2,453 fr. 92 est voté pour les frais de réception du congrès des aliénistes à l'Asile départemental d'aliénés.

M. Sornay présente un projet de répartition des 30,000 francs disponibles sur le budget de la vicinalité, entre les communes. La classe principale de ce projet, qui est adopté, porte que les subventions ne devront être accordées que pour les chemins se rapprochant du type de ceux d'intérêt commun.

Une somme de 1,500 francs et une somme de 3,000 francs sont votées pour les écoles

de gréffage et les champs de démonstration. Les crédits demandés par M. Guiguet, archiviste du département, sont accordés sur un rapport de M. Gausse.

Le groupe scolaire de Monsols

M. Genet expose que la commune de Monsols n'a pas d'école laïque pour les garçons. Le maire, l'honorable M. Michon, fut tout d'abord autorisé par son conseil municipal à étudier un projet de construction, puis le conseil revint sur sa décision. Dans ces conditions, l'assemblée départementale est appelée à s'occuper d'office de cette affaire, mais au dernier moment, M. Genet est heureux d'apprendre que le conseil municipal de Monsols est revenu à son premier avis. L'honorable rapporteur félicite chaleureusement M. Michon de sa persévérance, et propose au conseil général de voter une subvention de 8,000 francs à la commune de Monsols.

Les conclusions de M. Genet sont adoptées.

Le Tramway de la Côte St-André

M. Genet donne lecture d'un autre rapport sur le tramway à traction mécanique de Lyon à la Côte-Saint-André. Le département du Rhône n'a, en cette affaire, à s'occuper que de la partie de la ligne traversant son territoire, mais le projet n'en est pas moins intéressant pour lui, relativement aux transactions qu'il convient de provoquer et de faciliter, tant au point de vue des marchandises qu'à celui des voyageurs, entre la Dauphiné d'une part, la ville de Lyon et sa banlieue de l'autre.

et l'autre à la réforme de l'impôt des boisons et la suppression de l'exercice.

Ces vœux sont renvoyés à la commission compétente. La séance est levée à 4 heures 1/2.

L'AFFAIRE DU THÉÂTRE-BELLECOUR

Le regrettable incident survenu au sujet du Théâtre-Bellecour fait l'objet de beaucoup de conversations et donne lieu à certains commentaires.

Une entrevue a eu lieu, hier matin, entre MM. Poncet et Verdellel. Nous n'en connaissons pas d'une façon positive les résultats, car ils sont subordonnés à l'acquiescement de M. Couzan, signataire du bail.

Cependant, comme M. Couzan est l'associé financier de M. Poncet, il est probable que l'entente sera vite conclue.

Depuis deux ans qu'il est à la tête du Grand-Théâtre, M. Poncet a su acquiescer à une grande expérience directoriale, et il ne doit pas vouloir diriger deux scènes à la fois, dont une honnêtement, s'exposer par la critique à perdre le bénéfice de ces deux années.

Pour tous ces motifs, nous croyons que M. Poncet s'entendra avec M. Verdellel, et que l'ouverture du Théâtre-Bellecour se fera le 25 septembre, comme elle a été annoncée, sans que personne — ni moins les artistes et les employés — soit lésé.

Les Ouvriers Verriers

Hier soir, à 8 heures, a eu lieu, salle de la Boule-d'Or, une réunion du syndicat des verriers, dans laquelle les ouvriers délégués à la réunion du conseil des prud'hommes ont rendu compte de leur mandat.

La séance a été levée à 10 heures 1/2, après l'adoption de l'ordre du jour suivant : « Les ouvriers verriers, réunis en assemblée générale, salle de la Boule-d'Or, considérant que, dans deux séances consécutives, après les délibérations très étudiées de la part des conseillers prud'hommes arbitres, maîtres verriers et délégués ouvriers, le tour de rôle a été reconnu non préjudiciable au patron et qu'il ne sera pas plus dans six mois, »

Conseil de guerre de Lyon

Le conseil de guerre, dans sa séance d'hier, a prononcé les condamnations suivantes : Prudhomme, cavalier au 9^e hussards, vol au préjudice d'un militaire ; un an de prison. Collonge, caporal à la 25^e section, vol au préjudice d'un militaire ; 3 ans de prison. Badella, insoumission ; 3 mois de prison. Godimus, soldat à la 25^e section, désertion à l'intérieur en temps de paix ; 2 ans de prison.

DOUBLE NOYADE AU GRAND-CAMP

Un triste accident s'est produit hier, à 2 heures de l'après-midi, en face du restaurant Rivière, au Grand-Camp. Trois gamins de neuf à dix ans, Joseph Canuto, Durand et Blanc se baignaient dans le Rhône, lorsque tout à coup les deux premiers, qui s'étaient avancés trop imprudemment dans le fleuve, perdirent pied et disparurent sans qu'il fût possible de leur porter secours.

Importante Capture

L'enquête au sujet de la bande de malfaiteurs arrêtés hier par le service de la Sûreté est menée avec beaucoup de tact et d'habileté par M. Gratia, commissaire spécial. Une perquisition faite hier par ce magistrat dans les ateliers du fondeur Lacour, rue Garibaldi, 212, a amené la découverte, non pas de bijoux ou de montres, mais de tous les objets en métal pouvant avoir quelque valeur, étaient immédiatement mis au creuset, mais de pierres précieuses, perles fines, faux brillants, arrachés aux chatons des bagues et destinés à être vendus à vil prix.

Tous ces objets ont été saisis et permettront de mettre la police sur la trace des propriétaires des bijoux, auxquels ces restes sont présentés, de façon à étayer l'accusation sur des faits précis.

Déjà M. Faury, demeurant quai de la Saône, qui avait été, il y a quatre ou cinq jours, la victime d'un vol assez important, a reconnu, un employé étant dérobé chez lui deux cuillers d'argent trouvées dans le domicile de l'un des inculpés.

Ceux-ci, du reste, ont fait les aveux les plus complets et, non contents de reconnaître les faits accomplis, ils vont jusqu'à parler des coups qu'ils avaient en vue et dont leur arrestation seule a empêché l'exécution.

Les bandits citent notamment certain projet concernant le coffre-fort d'un banquier de la rue de la République, qui, aujourd'hui, peut se vanter de l'avoir échappée belle.

Tous les préparatifs étaient faits, et l'on n'attendait plus pour opérer que l'arrivée de deux spécialistes parisiens, affiliés à l'association.

Si l'on en juge par ces quelques renseignements, on voit que la police de sûreté a fait là d'excellente besogne, dont il convient de la féliciter.

plus complets et, non contents de reconnaître les faits accomplis, ils vont jusqu'à parler des coups qu'ils avaient en vue et dont leur arrestation seule a empêché l'exécution.

Les bandits citent notamment certain projet concernant le coffre-fort d'un banquier de la rue de la République, qui, aujourd'hui, peut se vanter de l'avoir échappée belle.

Tous les préparatifs étaient faits, et l'on n'attendait plus pour opérer que l'arrivée de deux spécialistes parisiens, affiliés à l'association.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 11 septembre, 255^e jour de l'année. Lune : premier quartier, le 41 ; pleine, le 48. Soleil : lever, 5 h. 33 ; coucher, 6 h. 18.

Théâtre des Célestins. — Les débutés de la nouvelle troupe des Célestins se continuent ce soir samedi par les Mystères de l'Été, un grand et joyeux vaudeville, mêlé de chants, en 5 actes, de Lambert Thiboust et Delacour.

Tousjours les caissiers. — Un sieur X..., âgé de 23 ans, demeurant rue de Bourgogne, a été arrêté, hier, par M. Duplaquet, commissaire de police, pour détournements de 18,000 francs, commis au préjudice d'une maison de soieries dans laquelle il occupait l'emploi de caissier comptable.

Un perquisition faite au domicile de cet individu a amené la découverte d'une somme de 3,500 fr., qui a été saisie aussitôt. X... qui est marié depuis près d'un an, est père d'un petit garçon.

Dans la nuit de jeudi à vendredi, un jeune homme se présentait à la Permanence et demandait à être éroué, disant qu'il avait détourné une somme de 700 fr. au préjudice de ses patrons, directeurs des Messageries d'Italie, rue Neuve, 17.

Gardé à la disposition de M. Duplaquet, cet individu a été déclaré se nommer Agricole Baton, domicilié rue Beugnot, 109. Il a été maintenu à la disposition du parquet.

Ces deux affaires portent à quatre en moins de 15 jours, le nombre des arrestations d'employés infidèles s'étant approprié des sommes importantes à eux confiées par leurs patrons. C'est une vraie épidémie de ce que Grosclaude appelait récemment la *garçonderecaltigie*.

Accidents du travail. — Un journalier, nommé Genin, âgé de 42 ans, qui travaillait dans une usine située au numéro 180 du cours Lafayette, a eu, hier soir, le pied gauche cassé par le volant d'une machine. Il a été admis d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Quel de l'Hôpital, 8, un manoeuvre, Pierre Bertochi, âgé de 33 ans, demeurant rue de la Paroisse, 72, a reçu sur la tête un coup de la tige d'un tournevis.

À demi-accablé par le choc, Bertochi a dû être conduit à l'Hôtel-Dieu. À la Baire, un ouvrier menuisier, appelé Manificier, âgé de 51 ans, domicilié rue du Commandant-Dubois, 33, a eu le main gauche prise dans les engrenages d'une machine à fabriquer des tonons, et complètement arrachée.

À l'Hôtel-Dieu, où il a été amené dans la soirée, on a dû opérer l'amputation de chairs restées adhérentes à l'avant-bras.

Tombe dans un escalier. — En descendant l'escalier de la maison qu'il habite, à Oullins, M. Jules Legrand, âgé de 58 ans, terrassier, a fait une chute et s'est fracturé le bras droit.

Il a été amené à l'Hôtel-Dieu et admis d'urgence. Étrange histoire. — Hier, à 8 heures du soir, les gardiens de la paix du poste de la mairie du Ve arrondissement étaient requis pour opérer des recherches au sujet d'un pseudo double suicide, qui, au dire de quelques personnes, venait d'avoir lieu dans la Saône, à la hauteur du pont du Change.

Deux individus inconnus se seraient jetés à l'eau après s'être débarrassés de leurs pantalons, en s'invectivant réciproquement dans un langage peu académique. Les braves agents, à leur arrivée sur le théâtre du drame troublé, en effet, les deux « indispensables » abandonnés sur le bas-pont. Quant aux auteurs de la scène, il a été impossible de les retrouver.

On croit qu'il s'agit tout simplement d'une fumisterie. Sauvetage. — Plusieurs enfants s'amusaient, hier, à 4 heures de l'après-midi, sur le bas-pont du quai de Vaise, lorsque tout à coup l'un d'eux, Alphonse Bertollo, âgé de 9 ans, perdit l'équilibre et tomba dans la Saône.

Aux cris poussés par ses camarades, un maître de plume, M. Pellarin, se précipita au secours de l'imprudent et fut assez heureux pour le ramener sain et sauf. Après avoir reçu quelques soins, Bertollo a été conduit chez ses parents, quai Pierre-Scize, 11.

En flagrant délit. — M. Prieur, commissaire de police de la Guillotière, a fait érouer hier deux individus qui avaient été surpris en flagrant délit de vol à l'étalage. Ce sont les nommés Joseph Guéraud, 31 ans, cordonnier, arrêté au moment où il venait de dérober une camisole chez M. Fargère, marchand de confections, rue Montcey, 112, et J.-B. Prévost, 21 ans, chaudronnier, qui prenait la fuite après s'être emparé d'une paire de bottines à l'étalage de M. Buche, cours Lafayette, 16.

Ces deux individus ont été éroués. — Louis R..., 30 ans, bijoutier, et Pierre B..., 18 ans, mineur, ont été également éroués pour vol, à 7 heures du soir, par les agents du même commissariat.

Morts subites. — Un chiffonnier, le sieur Narcisse Vérant, âgé de 49 ans, a été trouvé mort, à une heure du matin, dans la cour de la maison n° 183 de la rue Boileau, où il était venu avec l'intention d'y passer la nuit.

C'est un locataire de l'immeuble, M. Bidot, frôlé, du malheureux. Le commissaire de police du quartier, informé du fait, a ordonné de transporter le cadavre à la Morgue.

Dans la matinée d'hier, une pauvre femme qui passait sur le quai de la Pêche, s'est affaissée soudain sur le trottoir, à la hauteur du n° 10, non donnant aucun signe de vie. Elle a été transportée à son domicile, rue de la Vieille, 16.

dans un petit entresol qu'il occupe au n° 3 de la rue Lemot. Ce n'est qu'hier que ses voisins, inquiets de sa disparition, prévinrent M. Duplaquet, commissaire de police du premier arrondissement.

Ce magistrat fit enfoncer la porte par un serrurier et trouva le cadavre de Benoit, en état de putréfaction, étendu sur son lit, tout habillé. Les constatations médicales ont été faites par M. le docteur Guigaino.

Disparition. — Un jeune homme de 16 ans, Noël Perret, dont les parents habitent rue Duhamel, 18, a quitté le domicile de ces derniers depuis le 3 courant et n'a plus reparu.

Les cambrioleurs. — La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits par escalade dans la propriété de la dame Virginie Fanton, avenue Piaton, 74, à Villeurbanne, et ont dérobé dix lapins et deux canards. Une enquête est ouverte par M. Biot, commissaire de police du quartier.

Dans la soirée d'hier, pendant l'absence de M. Tognazzi, peintre-plâtrier, des malfaiteurs se sont introduits chez lui, rue Moncey, 140, et se sont emparés de deux complets d'une valeur de 115 francs. Ces audacieux voleurs sont activement recherchés.

Casino des Arts. — Accident sans gravité, hier, au Casino des Arts. M. Mily, la gaie artiste d'opéra, a glissé sur le trou du souffleur et s'est légèrement luxé le pied droit. Le médecin de service a soigné la jeune femme et a déclaré qu'elle pourrait reprendre son rôle. M. Mily paraît se soigner, comme à son habitude, avec l'ambrosia Lafourque. Elle sera secourue par toute la troupe Scitès et les Canada à leur avant-dernière représentation ; le ballet Aubert, Céline Dumont, Ratée, Henry, Mihès, etc.

Demain, dimanche, grande soirée de famille. Scala-Bouffes. — Ainsi que nous l'avons annoncé, c'est ce soir que la Scala effectue sa réouverture annuelle avec une troupe choisie et de haute tenue artistique que M. Marly apporte toujours dans l'ensemble qu'il présente à ses fidèles habitués. On nous cite comme attractions principales les Manetti, troupe étoile de l'Hippodrome ; les petits d'opéra miniature, les Danie, MM. Larage, Scherer, Chappat, MM. Delpert, Darras, Turpin, Henry, Swan, etc. Orchestre sous la direction de M. Bouveret. Prochainement M. Canon, de l'Éldorado.

Bien que la Scala et le Casino soient maintenant dans la même main, celle de M. Guillet, les deux troupes seront absolument distinctes. Il y aura entre elles mieux que de la concurrence, un véritable concours d'émulation pour attirer et retenir le public.

Monument de Garibaldi. — Tous les membres de la Ligue franco-italienne sont convoqués pour aujourd'hui, samedi, 12 septembre, à 8 heures du soir, au comptoir de la Patrie, angle de la rue de Vendôme et de la Grande-rue, 30. Ordre du jour : Envoi de deux délégués lyonnais à l'érection du monument.

Les Prévoyants de l'Avenir. — Dans la réunion que les bureaux des sections réformistes du Rhône ont tenue le 4 septembre courant, sous les auspices de leurs délégués, il a été décidé qu'une demande de reconnaissance d'utilité publique, comme association libre, des Prévoyants de l'Avenir, serait adressée à la Chambre des députés.

Pour atteindre ce but qui mettra un terme à des abus de toutes sortes et permettra à nos collègues par une caisse de retraites qui compte actuellement 770 sections, 150,000 membres et 6,292,442 fr. de capital, un pétitionnement général est organisé dans toutes les sections.

Les sections qui n'ont pas de liste de pétition à leur disposition, peuvent se présenter tous les jours au siège du comité départemental d'études et de propagande réformiste du Rhône, café Montebert, 3, rue de l'Hôpital, vers la place de la République.

Les réunions du comité d'études ont lieu périodiquement les deuxièmes et quatrièmes dimanches de chaque mois, de 9 heures à 11 h. 1/2 du matin et sont accessibles à tous les membres de la société qui s'intéressent à son perfectionnement et à son avenir.

On se procure l'Annuaire des Prévoyants, organe hebdomadaire des sections, dans tous les kiosques de la ville et au siège du comité départemental d'études. Concert de bienfaisance. — Brasserie-Rinck, cours du Midi, 12, aujourd'hui samedi, de 8 h. et demie à 10 h. et demie du soir, concert par la fanfare des Touristes lyonnais.

Une quête sera faite au profit de la Société lyonnaise de sauvetage de l'enfance. Avis aux malades. — Le Sirop de Bochet du Serpent est le remède le plus puissant qui existe contre tous les vices et acrétes du sang : Boutons, Démangeaisons, Dartres, Migraines, Névralgies, Irritations, Constipations, Douleurs, Rhumatismes, Plaies, Dépôts d'humeurs, de lait, etc.

Éviter les contrefaçons, en exigeant la marque du Serpent, 32, rue Lanterne, Lyon. Nos théâtres. — Le Théâtre des Célestins. — Le « Monde où l'on s'ennuie ». La réouverture du théâtre des Célestins a eu lieu hier soir et, malgré la chaleur, il y avait une très nombreuse et très élégante assistance pour le *Monde où l'on s'ennuie*, qui servait de pièce de début.

La spirituelle comédie d'Edouard Pailleron offre le grand avantage de pouvoir, dès une première fois, voir et juger tous les emplois d'une troupe de comédie. L'éprouvé d'hier soir a été particulièrement bonne pour deux nouveaux pensionnaires du théâtre des Célestins : M^{lle} Berthe Dick, une grande coquette très agréable, très distinguée, et qui sait jouer ; aussi a-t-elle été une charmante sous-préfète ; avec M^{lle} Dick, il faut citer M. Dolnay, un jeune premier comique, qui s'est parfaitement acquitté du rôle de Paul Raymond.

M^{lle} Diska est une ingénuité un peu précieuse ; mais habituée à ses petites façons maniérées, nous les lui pardonnons, et nous constatons son succès dans Suzanne de Villers. M^{lle} Delphine Murat jouait la duchesse de Réville ; elle a obtenu dans ce rôle tout le succès qu'il comporte. Quant à M^{lle} Billon, nous préférons la voir dans une digne comique que dans la solennelle comtesse de Céran.

L'éprouvé a été moins bonne pour M. Nersant, dans le professeur Belloc, et M^{lle} Valicia, dans Lucy Weston, qui cependant a tout ce qu'il faut pour jouer les rôles d'anglaises. Il faut tenir compte, à ces deux artistes, de l'émotion qu'ils paraissent éprouver ; ils prendront leur revanche dans une prochaine pièce.

M. Demanne jouait le rôle de Roger ; il est un peu jeune pour ce rôle, c'est le seul reproche qu'on puisse lui faire, car nous devons constater que cet artiste a fait des progrès très notables ; ayant beaucoup de bonne volonté, avec du travail, il arrivera certainement à faire un excellent jeune premier.

Les autres rôles, tous bien secondaires comme on le sait dans le *Monde où l'on s'ennuie*, étaient tenus par MM. Paul-Jorge, Du-

rand, Villac, Leclair, Collard, et M^{lle} Andrelli, Dauvergne, Page, Brunetti. Cette première soirée a été en somme bonne, et le public a paru s'y amuser.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LA MORT DE M. GRÉVY

Mont-sous-Vaudrey, 11 septembre. Depuis trois heures, le public est admis à visiter la chapelle ardente où est exposé le corps de M. Grévy. Les habitants de Mont-sous-Vaudrey, en habits de deuil, défilent devant la dépouille mortelle qui repose dans un véritable cadre de fleurs.

Une magnifique couronne de violettes de Parme, sur laquelle on lit : « Notre père regretté », est placée aux pieds du mort. L'aspect est simple et sévère. De chaque côté de l'entrée de la chapelle sont fixés deux écussons tricolores avec les lettres R. F., surmontés de trois drapeaux voilés de noir. Les initiales du nom de M. Grévy, J. G., se détachent sur les tentures qui garnissent la façade. L'ancien président est en habit, sans décoration. Comme hier, deux cierges brûlent à sa droite.

Bien que les lettres de faire part qui ont été envoyées par la famille de M. Grévy portent que le président est décédé muni des sacrements de l'Église, nous avons pu avoir la certitude que ces sacrements lui ont bien été administrés, mais alors qu'il était déjà mort depuis plus d'un quart d'heure. Cela ne surprendra nullement ceux qui se rappellent l'attitude de M. Grévy envers le clergé. La vérité est que M. Grévy s'est refusé formellement à la visite du prêtre, malgré les tentatives qui ont été faites auprès de lui. M. Grévy est mort en libre-penseur, et si les sacrements lui ont été administrés après sa mort, c'est parce qu'on n'a pas respecté ses dernières volontés.

On croit que M. Jules Ferry prendra la parole sur la tombe de M. Grévy.

LES GRANDES MANŒUVRES

Castres, 11 septembre. Le dernier engagement des manoeuvres du 16^e corps a eu lieu aujourd'hui. Le général Boisdemetz a vivement félicité les troupes, puis il les a passés en revue. Ensuite a eu lieu la dislocation.

Nice, 11 septembre. Les grandes manoeuvres ont commencé effectivement aujourd'hui dans les Alpes.

MANIFESTATION FRANCO-RUSSE

Toulon, 11 septembre. Une superbe et grandiose manifestation franco-russe a eu lieu ce soir. L'amiral Riunier y assistait.

« LOHENGRIN » A L'OPÉRA

Paris, 11 septembre. C'est ce soir que « Lohengrin » devait être joué à l'Opéra. Une indisposition de Vandeyck, l'artiste qui y a le principal rôle, oblige l'administration de l'Académie nationale de musique à remettre à lundi cette première représentation autour de laquelle il a déjà été fait tant de bruit.

COLLISION DE NAVIRES

Athènes, 11 septembre. Cette nuit, près du cap Sunium, une collision s'est produite entre un vapeur grec et un vapeur italien. Ce dernier a coulé. Son équipage et ses passagers ont péri. Le nombre des victimes est de 100. Le vapeur grec, ayant de fortes avaries s'est échoué à Phalère.

LA FÊTE DU CZAR

Galgooz, 11 septembre. L'empereur François-Joseph, qui se trouve ici pour les manoeuvres, a prononcé aujourd'hui, à dîner, le court toast suivant à propos de la fête de l'empereur de Russie : « A la santé de mon cher ami, Sa Majesté l'empereur Alexandre de Russie ! » Après le toast, la musique a joué l'hymne russe.

EXPULSION D'UN ANARCHISTE

Berne, 11 septembre. Le conseil fédéral a décrété l'expulsion de l'anarchiste Schiöchi, déserteur suisse et rédacteur du journal anarchiste « Croce di Savoia », qui, malgré des avertissements répétés, a continué la publication de son journal, très violent à l'égard des autorités suisses et des États voisins.

Le gouvernement de Genève est chargé de l'exécution de l'arrêté.

CONGRÈS D'AGRICULTURE

Schevengine, 11 septembre. Le Congrès d'agriculture a arrêté, sur la proposition de M. Sagnier, le règlement définitif des futurs congrès qui se rassembleront au moins une fois tous les deux ans.

Il a adopté ensuite : 1^o L'institution d'une commission internationale pour l'étude des procédés d'analyse en usage pour l'examen des engrais et semences ; 2^o Un rapport de M. Renard sur la modification des conditions de fermage en vue d'augmenter la production et d'intéresser le fermier à l'amélioration du sol ; 3^o Un rapport de M. Aulnis sur les droits du fermier sortant ; 4^o Un rapport tendant à encourager les efforts faits en vue de rendre les matières fécales des grands centres utilisables pour les agriculteurs ; 5^o Un rapport sur le Crédit agricole ; 6^o Un autre tendant à ce que les législateurs interviennent pour supprimer les entraves mises à la circulation des billets des agriculteurs ;

7^o Un rapport tendant à stimuler les efforts des particuliers pour la création d'institutions de crédit agricole.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 12 septembre, 2 h. m. CONGRÈS COMMERCIAL

Le 3^e congrès commercial international annuel de Paris tiendra ses réunions à la Bourse du Commerce, le 15, 19 et 17 septembre.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Le « Journal officiel » publiera demain matin le mouvement judiciaire suivant : Procureur de la République à Saint-Jean-d'Angély, M. Teulet, juge d'instruction au même siège, en remplacement de M. Barthe, démissionnaire ; juge à Saint-Jean-d'Angély, M. Larquier, juge suppléant à Saintes ; juge à Montreuil-sur-Mer, M. Vinchon, juge à Soissons ; juge à Soissons, M. Tournelle, juge d'instruction à Château-Chinon ; juge d'instruction à Château-Chinon, M. Guimbaud, juge à Montreuil-sur-Mer ; juge à Pont-Lévy, M. Frémont, juge suppléant au même siège, en remplacement de M. Dumessnil, admis à faire valoir ses droits à la retraite, et nommé juge honoraire ; juge suppléant à Angers, M. Rouzay, avocat, docteur en droit ; juge suppléant à Dijon, M. Fouchère, juge suppléant à Mâcon ; juge suppléant à Rennes, M. Lamasse, avocat ; juge suppléant chargé de l'instruction, M. Réthel ; juge suppléant à Saint-Mihiel, M. Faugas ; juge à Angoulême, M. Coste, juge à Nantua.

MM. Porquet, juge à Pont-Lévy, et Boismoreau, juge à Saint-Jean-d'Angély, rempliront à leurs sièges respectifs les fonctions de juge d'instruction.

« LOHENGRIN » A L'OPÉRA

Le bruit court que la direction de l'Opéra aurait renoncé à représenter « Lohengrin ». Quelques groupes se sont formés ce soir à partir de sept heures, sur la place de l'Opéra, et, les badauds aidant, ont réussi à constituer un rassemblement d'une certaine importance.

Plusieurs escouades de gardiens de la paix, envoyées des postes voisins, ont fait évacuer la place et les abords du théâtre, où des forces de police suffisantes pour maintenir l'ordre restent en permanence.

A huit heures 1/2, la foule augmentant toujours, la police a barré la place de l'Opéra. Plusieurs arrestations ont été opérées, entre autres celles de vendeurs d'une feuille la « Patrie en danger » et la « Question Wagner ».

La place de l'Opéra est entourée de badauds et de curieux jusque vers dix heures ; mais, à part quelques arrestations opérées pour refus de circuler, on ne signale aucun incident.

A dix heures 1/2, la place est presque complètement dégagée et les boulevardiers ont repris leur physionomie habituelle. M. Lozé, préfet de police, a déclaré ce soir à plusieurs de nos confrères que « Lohengrin » ne serait pas donné avant mercredi au plus tôt.

A minuit, la sortie du spectacle de « Robert le Diable » à l'Opéra, les boulevardiers avaient repris leur physionomie habituelle. Des 30 arrestations à peu près qui ont été opérées au cours de la soirée, deux seulement sont maintenues pour rébellion aux agents.

Un signalement au cours de la bagarre, notre confrère Glisson, de l'« Evénement », qui a été fortement malmené par les agents et conduit au poste de l'Opéra, où il a été relâché après quelques explications.

MM. Laur et Boudeau, députés boulangistes, se sont réunis ce soir à l'entresol d'une brasserie voisine de l'Opéra avec une trentaine de présidents de comités de l'ancienne Ligue des patriotes. Ils ont décidé de venir manifester le jour de la première représentation de « Lohengrin ».

LE CRIME DE HURTHEVILLE

Il y a six semaines, un cultivateur de Hurtheville, près de Saint-Lô, le nommé Legendre, après avoir abusé d'un petit garçon de 11 ans, l'avait tué et enfoui sous un monceau de feuilles et de boue. Son crime accompli, Legendre s'était réfugié dans une forêt, où il a été arrêté par les habitants qui s'étaient mis à sa recherche.

Le gendarmier a eu beaucoup de peine à protéger le misérable contre les fureurs de la foule.

TRIBUNE DES COMITÉS

Union des républicains progressistes du V^e arrondissement. — Les membres du comité sont invités à assister à l'assemblée générale qui aura lieu aujourd'hui, 12 courant, à 8 heures du soir, salle Jaborlan, rue de Trion, 89, à St-Just.

Le citoyen Guillaumon, député, rendra compte de son mandat. Questions diverses, règlement, etc. Comité républicain socialiste du 1^{er} arrondissement. — Anniversaire du 21 septembre 1792. — Réunion de la commission du vin d'honneur, dimanche 13 courant, à 9 heures du matin, café du Jura, 25, rue Lupin.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Groupement des cuirs et peaux. — Prud'homme. Toutes les corporations appartenant à la 6^e catégorie dite des cuirs et peaux sont convoquées à une réunion générale privée qui aura lieu aujourd'hui samedi, 12 septembre à 8 heures du soir, Bourse du Travail, 39, cours Morand.

Le citoyen Pegot, conseiller prud'homme rendra compte de son mandat. Les syndicats appartenant au groupement sont spécialement invités. Bal de l'Alliance des cuirs et peaux. — Réunion du bureau dimanche matin à 9 heures précises café Durverrier, rue Pierre-Corneille, 173, à l'effet de soutenir pour la tournée.

Messieurs les patrons et ouvriers sont prévenus que lundi 14 septembre la commission commencera la tournée du bal dans l'espoir qu'un bon accueil lui sera fait, le bal étant donné au bénéfice des deux corporations réunies. Chambre syndicale des chevreries-marquises et mégisseries de Lyon et de la banlieue. — Tous les membres du syndicat sont priés d'assister à l'assemblée générale des adhérents au groupement des cuirs et peaux qui aura

lieu le samedi 12 courant à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail.

Nota. — Les sociétaires seront admis sur la présentation de leur livret en règle. Sellaie lyonnaise. — La chambre syndicale convoque tous ses adhérents à une réunion privée du groupement des cuirs et peaux qui aura lieu le samedi 12 septembre, à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39.

Ordre du jour. — 1^o Distribution d'imprimés ; 2^o compte rendu du mandat du conseiller prud'homme ; 3^o organisation d'un concert. Syndicat des ouvriers menuisiers. — Le syndicat invite tous les ouvriers de la corporation habitant le V^e arrondissement à une réunion privée qui aura lieu le samedi 12 septembre, à 8 heures du soir, grande brasserie de Vaise, quai Jaurès, 45.

Chambre syndicale des ouvriers menuisiers. — Toute la corporation est convoquée pour le dimanche 13 septembre, à 11 heures du matin, rue Vendôme, 25, pour la vente d'outils de menuiserie.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Cercle progressif des travailleurs, 14, rue Céliu. — Voici la liste des numéros gagnants de la tombola qui ne sont pas encore réclamés : 29 217 137 223 287 321 493 874 174 584 909 977 972 1047 1180 1273 1283 1173 1285 1494 1463 1408 1325 1569 1658 1621 1857 1833 1878 134 210 215 231 241 240 269 269 2430 2247 2561 2886 2777 2863 2905 2930 2985 2959 3033 3070 3247 3238 3249 3217 3276 3352 3635 3708 3810 3814 3853 3872 3863 3930 3937.

Les lots pourront être retirés jusqu'au 30 septembre courant. Passé ce délai, les lots seront acquis à la société. Employés de commerce. — Dimanche prochain, 13 courant, de 10 heures à midi, paiement des cotisations de la 32^e société de secours mutuels des employés de commerce de Lyon, au siège social, 43, rue de la Bourse.

Feuilleton de L'ECHO DE LYON du 11 Septembre (24)

Pilleur d'Épaves

PAR PIERRE MAEL

PREMIÈRE PARTIE

Pourquoi, Yan? C'est mal ce que vous dites-là. — Pourquoi? Parce que je ne l'aime pas et que j'aime mieux mourir!

capé. Il ne la voyait pas, les yeux humides de larmes, le sein soulevé par l'émotion, s'efforçant en vain de comprimer la tumultueuse agitation de son être.

Elle triompha de son émotion et dit gravement : — Mon ami, je vais rentrer au couvent dans huit jours. Mes vacances finissent. Quittons-nous avec de bonnes paroles.

Mon sieur le maire habitait, à Plogoff, une vieille maison branlante, noire, triste, maussade, faite de débris disparates, où les bordages de navires tenaient plus de place que la brique et la pierre, au toit pointu, dont les ardoises avaient été remplacées, en maint endroit, par des fragments de vieilles feuilles de blindage.

ments de mer, boussingots et surouats, le tout dégageant une odeur écœurante de suif, d'huile cuite et de goudron.

main de la lame et rongés par le sel marin, enfin, sous un hangar improvisé, une pyramide de boucauts de rognée, dernière expédition de Terre-Neuve.

ORDRES DE BOURSE Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris Courtage unique J. BLONDEL & L. GARNIER Banquiers, 13, rue de la République, LYON SIMONET (DIRECTEUR)

Pour les Placements de Fonds et Renseignements sur toutes les Valeurs Consulter le Nouveau Journal Financier 16 Pages de Texte. 75,000 Abonnés Paraissant tous les Dimanches

ON TROUVE A l'Agence Victor FOURNIER LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON LES VALEURS CI-APRÈS : Bons du Crédit Foncier. 6 tirages par an

ARÈNES LYONNAISES Quartier du Grand-Camp, Cité Tête-d'Or à 100 mètres du Parc, par le boulevard de l'Hippodrome, à cinq minutes de la gare de Genève, par le boulevard de Pommerol, près le Panorama.

GOURMETS Qui voulez du bon Rôti, faites cuire dans la TERRE à feu ANGLAISE émaillée blanc PROPRIÉTÉ VENTE EN GROS : P. JARS SOLIDITÉ

Supplément APÉRITIF CHABLY Se vend PARTOUT Le dépositaire, est l'adopté

Pliage, Mises d'adresses et Mises sous Bandes DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition

(Service d'Été) VIENT DE PARAÎTRE (Service d'Été) L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER de Paris à Lyon et à la Méditerranée, de l'Est de Lyon, de l'Ouest-Lyonnais et de Lyon à Trévoux

ÉTAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS Premier arrondissement. — Epouse Béatrice Merle, s. p., 30 ans, rue Tolozan, 8, f. 11 h.

BOURSE DE LYON Du 11 Septembre 1891 FONDS D'ÉTAT 3 1/2 Français. 96 30

BOURSE DE PARIS Du 11 Septembre 1891 DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE AU COURS DE CLOTURE

APRÈS BOURSE Du 11 Septembre COURS DES VALEURS EN BANQUE Du 11 Septembre 1891

CONDITION DES SOIES DE LYON Du 11 Septembre 1891

A FAÇON Chapeaux et Capotes, bonnets et coiffures, deuil, etc., Parures et Soirées, en fantaisies en tous genres, Broderies et Tapisseries. — Prix réduits.

AVIS Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de tir, gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux organisations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que L'ECHO de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.